

Qu'est ce qu'un SAGE ?

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un **outil de planification** de la ressource en eau élaborée de manière **collective** par l'ensemble des acteurs de l'eau (agriculteurs, syndicats d'assainissement, d'eau potable, de rivières, conseils généraux et régionaux, Etat...)

Ce document fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, répartit l'eau entre les différentes catégories d'acteurs, identifie et protège les milieux aquatiques sensibles, définit les actions de développement et de protection des ressources en eau.

Il s'attache à satisfaire l'ensemble des usages, tout en protégeant la ressource en eau. Il se concrétise par un programme d'actions.

Les atouts du SAGE

- Cet outil est élaboré à une échelle de territoire cohérent : le bassin versant
- Il assure la concertation des acteurs locaux
- Il permet d'harmoniser les actions et de mener une politique cohérente de l'eau
- Il permet une mutualisation des moyens et des études existantes
- Il possède une réelle portée juridique

Les documents du SAGE

Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (PAGD). Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent lui être compatibles.

Le **règlement**. Il est opposable aux tiers

Les **documents cartographiques**.

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

C'est l'organe décisionnel du SAGE. C'est le lieu de rencontres et de débats de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire.

Elle est composée de représentants des **Collectivités Territoriales** (24 membres), de représentants des **usagers** (12 membres) et de représentants de l'**Etat** (12 membres). La CLE du SAGE des Deux Morin est présidée par M. REVOILE, Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin.

Elle s'appuie sur le bureau qui est composé de 13 membres ainsi que sur des commissions thématiques.

Deux commissions thématiques ont été mises en place en 2007 :

- La **Commission « Assainissement »**, présidée par M. DENIZOT, Maire de St Cyr sur Morin.
- La **Commission « Eau potable et gestion de la ressource en eau »**, présidée par M. VALENTIN, Maire d'Esternay et Conseiller général du canton d'Esternay.

Pour l'animation et les études liées à l'élaboration du SAGE, la CLE s'appuie sur une structure porteuse : le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM).

Pour nous contacter :

SAGE des Deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
Tel : 01 64 03 06 22
Fax : 01 64 20 21 60
sage2morin@orange.fr



Pour plus d'information
sur les SAGE consulter
le site *Gest'eau*



Présentation du territoire

Le territoire du SAGE des Deux Morin compte **175 communes** situées sur **3 départements** (Seine-et-Marne, Marne et Aisne) et sur **3 régions** (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie)

Superficie : 1840 km²

Population : 154 874 habitants

Longueur du réseau hydrographique : 209 km



Légende de la carte :
 — Limites départementales
 — Limites du bassin versant
 — Cours d'eau

Cours d'eau principaux :

- Le Grand Morin
- Le Petit Morin
- L'Aubetin
- L'Orgeval

Nappes phréatiques :

- Nappe de la Craie
- Nappe de Champigny

Infrastructures de l'eau :

- 78 Stations d'épuration
- 84 Captages d'eau potable

Espaces Naturels :

- 2 Zones Natura 2000
- 23 Zones d'intérêt faunistiques et floristiques
- 3 Espaces Naturels Sensibles

Les enjeux du SAGE des Deux Morin

- 5 enjeux majeurs pour l'environnement ont été définis :
- Prévention et lutte contre les inondations
 - Amélioration de l'alimentation en eau potable
 - Mise en conformité de l'assainissement en milieu rural
 - Amélioration des pratiques agricoles
 - Préservation des marais de St Gond



Credit photo : A GIRARD

L'élaboration du SAGE des Deux Morin

| Les différentes étapes d'élaboration d'un SAGE | | Le SAGE des Deux Morin |
|--|---|-----------------------------|
| Emergence | Dossier préliminaire | 1998 à 2004 |
| | Définition du périmètre | 14 septembre 2004 |
| | Constitution de la CLE | 14 juin 2005 |
| Elaboration | Etat des lieux (Recense et analyse les données existantes) | Démarrage en septembre 2007 |
| | Diagnostic (Dégage les convergences/divergences et identifie les atouts) | |
| | Tendances et scénarii (Anticipe l'évolution du territoire) | |
| | Choix de la stratégie | |
| Documents du SAGE | | |
| Approbation du SAGE | | |
| Mise en œuvre du SAGE | | |



Credit photo : A GIRARD